



Révision du SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont

Séminaire de révision n°2

09/07/2025 – Compte-rendu





Bilan du séminaire

- Près de 40 participants





Déroulé du séminaire

Horaire	Durée	Description
14h00 - 14h20	20 min	<ul style="list-style-type: none">• Rappel du contexte• Présentation des objectifs du séminaire• Présentation du déroulé & de la méthode
14h20 - 14h40	20 min	Temps 1 : Retour sur le travail du comité de rédaction (nouveau plan de PAGD)
14h40 - 16h10	90 min	Temps 2 : travaux sur les modalités de rédaction des dispositions 5 tables rondes = 5 débats thématiques
16h10 - 16h40	30 min	Temps 3 : restitution
16h40 - 16h50	10 min	Rappel des prochaines étapes et clôture





Déroulé du séminaire

Temps 1 : Retour sur le travail du comité de rédaction (nouveau plan de PAGD)

Durée : 20 min

- Les participants restent sur les tables où ils sont assis
- Les participants prennent connaissance du nouveau plan de PAGD travaillé par le Comité de Rédaction
- Les participants répondent à trois questions :
 - *Est-ce que ce plan correspond à votre vision du territoire ?*
 - *Retrouvez-vous l'ensemble des enjeux du territoire ?*
 - *La répartition des objectifs stratégiques et dispositions sous les différents enjeux du SAGE vous semble-t-elle cohérente ?*





Déroulé du séminaire

Temps 2 : Travaux sur les modalités de rédaction des dispositions

Durée : 90 min (2 x 45 min)

- Les participants choisissent une table parmi les 5 tables proposées (chacune correspondant à une thématique) : **chaque participant pourra traiter 2 sujets parmi les 5**
- Les participants prennent connaissance de la fiche associée à la thématique à débattre
- Les participants débattent et s'accordent sur le niveau d'ambition souhaité pour le nouveau SAGE sur cette thématique
- Les participants complètent la fiche réponse
- Au bout de 45 min, les participants choisissent une nouvelle table (le groupe peut se scinder), et recommencent le processus





Temps 2 : Travaux sur les modalités de rédaction des dispositions

Durée : 90 min (2 x 45 min)

Débats thématiques sur cinq sujets clés :

(1 sujet par table, chaque participant pourra traiter deux sujets)



Zones
humides



Phytosanitaires



Gestion
quantitative



Haies



Drainage





Déroulé du séminaire

Temps 3 : Restitution

Durée : 30 min

- Chaque groupe/table désigne un.e rapporteur.se
- Cette personne présente le travail du groupe en synthétisant la fiche de réponse complétée lors de l'exercice afin que tous les participants du séminaire en prennent connaissance





Déroulé du séminaire

Temps 3 : Restitution

Durée : 30 min

- Chaque groupe/table désigne un.e rapporteur.se
- Cette personne présente le travail du groupe en synthétisant la fiche de réponse complétée lors de l'exercice afin que tous les participants du séminaire en prennent connaissance





Retours du temps 1

Est-ce que ce nouveau plan de PAGD correspond à votre vision du territoire ?

- L'ensemble des groupes confirme que le nouveau plan correspond globalement à leur vision du territoire
- Un groupe suggère d'inverser l'ordre d'affichage des enjeux : faire passer le 2. "préserver la qualité de l'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable" avant le 1. "préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides"





Retours du temps 1

Retrouvez-vous l'ensemble des enjeux du bassin versant ?

- Deux groupes confirment retrouver l'ensemble des enjeux
- Remarques apportées par les autres groupes :
 - Importance de la réflexion autour des accompagnements financiers notamment sur la gestion et protection des zones humides
 - Précision à apporter sur l'article interdisant la création de nouveaux plans d'eau : préciser "sauf pour les carrières en fin d'exploitation"
 - Ajouter à l'enjeu 3. "gérer durablement la ressource en eau face au changement climatique", une prise en compte plus transversale intégrant ruissellement, risque inondation, qualité, etc. / ou, à défaut, rédiger un en-tête gérant cette transversalité
 - Mettre en avant la question de la renaturation, de la désimperméabilisation, en lien avec l'urbanisme, la gestion des eaux pluviales ainsi que l'alimentation en eau potable
 - Les enjeux correspondent globalement au SCOT du Pays du Mans, il manque néanmoins :
 - Dans l'enjeu 4, la thématique de l'érosion liée au ruissellement, et celle liée à l'imperméabilisation en particulier en milieu urbain
 - Proposition de compenser cela en intégrant une disposition spécifique (dans l'objectif stratégique "intégrer l'eau dans l'aménagement du territoire" de l'enjeu 3) sur la gestion de l'imperméabilisation
 - ET une disposition spécifique (dans l'objectif stratégique "réduire les impacts du ruissellement, des inondations et de l'imperméabilisation" de l'enjeu 4) sur des actions concrètes, et un levier fort au-delà de l'incitation, pour l'aménagement urbain
- Dans l'enjeu 3 (ou 5), l'identification des zones en tension sur le volet quantitatif
 - Ajouter à l'enjeu 5 des outils de communication adaptés aux acteurs de l'urbanisme afin que le SAGE soit appropriable et applicable pour ces acteurs
 - Il manque dans le règlement une règle concernant la limitation des phytosanitaires sur les AAE





Retours du temps 1

Les objectifs stratégiques et dispositions vous semblent-ils répartis de façon cohérente ?

- L'ensemble des groupes confirme que la répartition est cohérente
- Un point est néanmoins noté : cohérence à retravailler entre les enjeux et objectifs stratégiques pour éviter les incohérences : par exemple, l'objectif stratégique "sécuriser durablement la disponibilité de la ressource en eau" faisant partie de l'enjeu 2. "préserver la qualité de l'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable" est redondant avec l'enjeu 3. "gérer durablement la ressource en eau face au changement climatique"

Autres remarques :

- Point d'attention important sur la formulation des dispositions, à prendre en compte pour la rédaction à venir : être spécifique, cibler et prioriser dans une optique pragmatique et réaliste





Retours des temps 2 et 3 – Haies et bocage

Groupe	Composition du groupe	Choix du niveau d'ambition	Justification/compréhension de la proposition	Conditions de réussite	Freins ou limites	Propositions d'amélioration ou ajustements
Haies et bocage 1	Adélaïde DEJARDIN - CC Coëvrans Hervé BRYJA - CCI 72 Christian LECOMTE - ADSPOE Andy LORENZINI - OFB 72 Fabien GOUTARD - OFB 72 Christelle MOUSSAY - CD 53 Didier RATTIER - CDCVHS François BLOT - CA 53 Enora BERTHOU - SMSA	A,B,C		Avoir un interlocuteur unique (facilitation des démarches) Accompagnement / personnes dédiées sur les CC avec des possibilités d'accompagnement Tenir les Maires informés	Manque de financement pour des postes de techniciens bocages	Communication avec les administrés Se concentrer sur des objectifs chiffrés et des zones ciblées
Haies et bocage 2	Ania BEKDACHE - CUA Anthony VASSEUR - CTVM AD 72 Christophe CHARRIER - DDT 72 Marion MOINEAU - CAPDL Guy MICHEL - SMBOS Thomas BIERO - PNR Normandie Julien ROISSE - Syndicat Mixte du Pays du Mans Louis DANGLEVILLE - CRPF	A, B, C	Inventaires cartos dans les scot/plu et prioriser par unité hydro ou commune	Clarification des rôles de chacun Clarification des unités hydrographiques (périmètres restreints) Valoriser la question de l'entretien	Capacité à replanter : définir des objectifs chiffrés	Poursuivre les inventaires cartographiques obligatoires et les intégrer dans les PLUi Pour les haies ayant une fonction dans la limitation des ruissellements et de l'érosion, compensation à hauteur de 200 % ou 100 % si talus d'au moins 30 cm, à réaliser sur la commune ou la sous-unité hydrographique (masse d'eau ?) Promouvoir et coordonner les programmes bocagers territoriaux sur les secteurs à enjeu Appui structurel à développer pour maintenir, restaurer et entretenir le bocage





Retours des temps 2 et 3 – Zones humides

Groupe	Composition du groupe	Choix du niveau d'ambition	Justification/compréhension de la proposition	Conditions de réussite	Freins ou limites	Propositions d'amélioration ou ajustements
Zones Humides 1	Ania BEKDACHE - CUA Guy MICHEL - SMBOS Florian PAPIN - CA 61 Vincent PAJOT - UNICEM Thomas BIERO - PNR Normandie Anthony VASSEUR - CTVM AD 72 Anthony BISSON - SMBOS	B	Proposition équilibrée avec priorité d'inventaire	Inventaires de qualité	Questions autour des compensations : de quel niveau, de quel type	Cumuler les deux variantes
Zones Humides 2	Daniel LEFEVRE - Président SIAEP Cyril DEMEUSY - DDT 53 Maud COURCELAUD - DDT 72 Christophe GAVALLET - FNE 72 Jean-Paul DORON - Fédération pêche 61 Andy LORENZINI - OFB 72 François BLOT - CA 53 Christelle MOUSSAY - CD 53 Christian LECOMTE - ADSPOE	C	Proposition compréhensible, question de la fonctionnalité à clarifier	Notion d'équité territoriale et entre acteurs Clarté de la règle pour sécuriser son application Qualité des inventaires (privilégier échelle locale et PLUi) Fiabilité de la cartographie (prérequis nécessaire) Etre prescriptif dans les documents d'urbanisme Prendre en compte l'impact économique sur les différents secteurs Sensibilisation et intelligibilité de la règle Ne pas générer de situation de blocage		Introduire la notion "ERC" Poursuivre la réalisation d'inventaire zones humides obligatoire via les documents d'urbanisme Compensation à hauteur de 200 ou 300 % des fonctionnalités perdues Interdiction de destruction sur les secteurs définis comme prioritaires sous condition de disposer de suffisamment de marges de manoeuvre pour limiter les impacts économiques



Retours des temps 2 et 3 – Haies et bocage

Groupe	Composition du groupe	Choix du niveau d'ambition	Justification/compréhension de la proposition	Conditions de réussite	Freins ou limites	Propositions d'amélioration ou ajustements
Phytoprotecteurs 1	Noémie MOREL - FNE Daniel LEFEVRE - Président SIAEP Pascal DELPIERRE - Président CLE Régis VECRIN - CRA Normandie Eric MARTIN - Coprésident AFFO Séverine ASSELOT - CU Alençon (SCOT) Christine DESMORTIER - SDE 61 Anthony GILMAS – Exploitant agricole	B		Maintien de l'élevage et du modèle économique agricole	Réduire, avec objectif chiffré	Objectif harmonisation Sarthe/Orne, ZNT 1m autour des fossés partout
Phytoprotecteurs 2	Xavier GOUTTE - Elu C Dep Orne, Jean-François HUET – Exploitant agricole C. Massé - Elu Coulaines Alain ANDRE - UFC Françoise PINCHON – Asso moulins de la Sarthe	B et C	Proposition A inutile car déjà réglementaire, proposition C illusoire si compensation financière non prévue. Ajouter objectifs écophyto 2030 à la proposition B ainsi que la réduction des transferts par ruissellement	Rôle des collectivités dans l'entretien régulier des fossés	Communication/information des propriétaires Moyens de contrôle Considère illusoire d'imposer du zéro phyto sur les AAC et PPC s'il n'existe pas de solutions techniques de substitution et compensation financière Des hétérogénéités concernant les surfaces des AAC ou PPC	Disposer d'une ZNT d'1 de part et d'autre des fossés dans AAC ou PPC Objectif de réduction de 30 % de l'usage des produits phytoprotecteurs sur les AAC et PPC

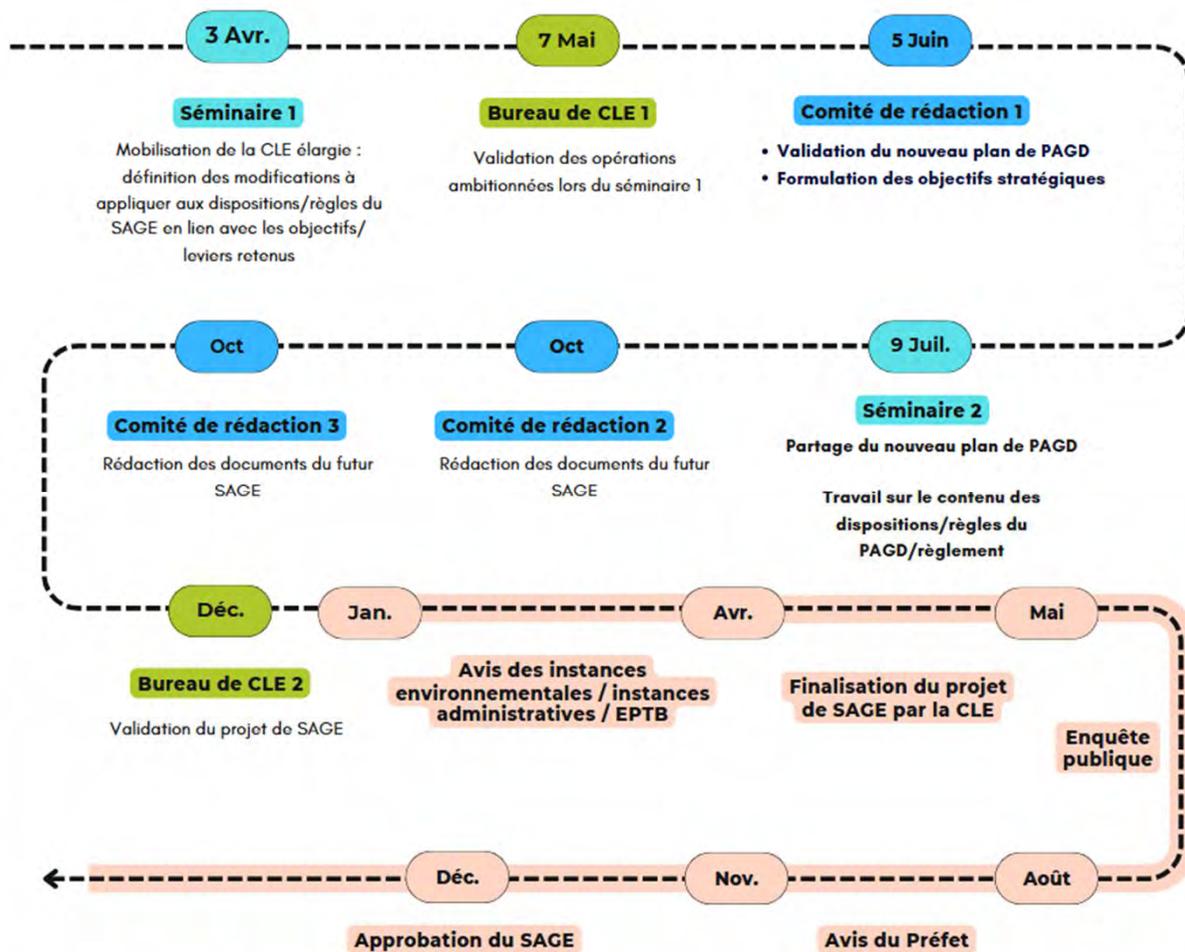
Retours des temps 2 et 3 – Gestion quantitative

Groupe	Composition du groupe	Choix du niveau d'ambition	Justification/compréhension de la proposition	Conditions de réussite	Freins ou limites	Propositions d'amélioration ou ajustements
Gestion quantitative 1	Jean-Paul DORON - Fédération pêche 61 C. Massé - Elu Coulaines Louis DANGLEVILLE - CRPF Christophe CHARRIER - DDT 72 Alain ANDRE - UFC Marion MOINEAU – agent CAPDL Françoise PINCHON – Asso moulins de la Sarthe Julien ROISSE - Syndicat Mixte du Pays du Mans	C	Proposition B réaliste avec la notion collective de réserve, permettant de couvrir les besoins Proposition C : importance de la sobriété pas assez développée, échéance peu réalisable à 6 ans NOTA : importance dialogue et communication	Accompagnement des différents usages Instance de gouvernance/besoin de dialogue	Acceptabilité Prise en compte de la résilience socio économique/des besoins des acteurs économiques (agriculture, industrie, etc.) Délai d'application : doute sur le réalisme, en lien notamment avec la gouvernance, la communication et l'acceptabilité	Bilan intermédiaire
Gestion quantitative 2	Noémie MOREL - FNE Vincent PAJOT - UNICEM Adélaïde DEJARDIN - CC Coëvrons Hervé BRYJA - CCI 72 Régis VECRIN - agent CRA Normandie Séverine ASSELOT - CU Alençon (SCOT) Christine DESMORTIER - SDE 61 Eric MARTIN - Coprésident AFFO	B et C	Résultats HMUC : difficultés à l'étiage sur certaines zones, différences entre les zones selon usages (irrigation, AEP, industries dont Cristalline)	Nécessiter de clarifier les types de stockage possibles et leurs conditions de mise en œuvre		Par rapport aux volumes prélevables actés par la CLE par territoire, usages et périodes, il est proposé de fonctionner par pallier, en pondérant de 30 % les diminutions lorsqu'elles existent (soit pour une majorité des cas, une diminution de 30 % des 10 % de réduction (soit 3 %), avec une atteinte des VP définis par la CLE au bout de 8 ans après l'approbation du SAGE Concernant le stockage, les membres du groupe ont acté qu'il était possible, mais à condition que les conditions soient largement encadrées

Retours des temps 2 et 3 – Drainage agricole

Groupe	Composition du groupe	Choix du niveau d'ambition	Justification/compréhension de la proposition	Conditions de réussite	Freins ou limites	Propositions d'amélioration ou ajustements
Drainage 1	Maud COURCELAUD - DDT 72 Jean-François HUET - Exploitant agricole Cyril DEMEUSY - DDT 53 Xavier GOUTTE - Elu C Dep 61 Christophe GAVALLET - FNE 72	B	Difficulté de compréhension, attention à trouver une formulation non clivante évitant les débats stériles Proposition de travailler un zonage en fonction des spécificités très différentes sur le territoire	Trouver les conditions d'un dialogue positif Prévoir des moyens et prendre en compte les contraintes économiques Zonage, pour adapter intelligemment	Cartographie possible de tout nouveau drainage	Attention particulière pour intégrer le sujet de la réhabilitation
Drainage 2	Pascal DELPIERRE - Président CLE Didier RATTIER - CDCVHS Anthony BISSON - SMBOS Enora BERTHOU - SMSA Florian PAPIN - élu CA 61 Anthony GILMAS - Exploitant agricole Fabien GOUTARD - OFB 72	B		Uniformiser la réglementation sur la zone du SAGE Accompagnement technique pour les bassins tampons	Les 500 m2 n'ont pas une grande utilité, notion à retirer Réfléchir sur les méthodes de cartographie (échelle) Impacts liés à la PAC Notion de bassin tampon compliquée à mettre en œuvre en terrain privé - étudier les terrains communaux ?	Uniformiser entre les trois départements sur les réglementations Temps plein pour mise en œuvre de ces réglementations et contrôles

Conclusions et prochaines étapes



Prochaines étapes :

- 1. Deux comités de rédaction** sur oct-nov 2025, permettant de travailler sur la rédaction des dispositions et articles du règlement
 - en tenant compte des ambitions du présent séminaire,
 - et sur la base du nouveau plan de PAGD
- 2. Bureau de CLE n°2 fin 2025 afin de valider le projet de SAGE**



www.arteliagroup.com